

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 05 JUIN 2025 – 14H30

L'an deux-mille-vingt-cinq, le cinq juin, à quinze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente mai deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS (*jusqu'au point d'information Tourisme*) – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE (*excepté sujet Résidence Jeunes actifs, et partie 2 Délibérations*) – Daniel ROUSSEAU

Était représenté : Eric HERVOUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset (*à partir du point d'information Culture*)
Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau (*sujet Résidence Jeunes actifs et partie 2 Délibérations*)

Était excusée : Béatrice CLAVIER

Étaient absents : Maëlle CHARIÉ – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

PARTIE 1 – INFORMATIONS DU BUREAU

- ✕ Accord local sur la composition du Conseil d'agglomération 2026-2032
- ✕ Comptes administratifs 2024 et Budgets supplémentaires 2025
- ✕ Bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2024 et mise à jour de la convention cadre pour 2025
- ✕ Contrat de service de location de Fibres Optiques Noires (FON) sur le réseau de Vendée Numérique à destination des collectivités
- ✕ Acquisition de places de stationnement – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée
- ✕ Nouvelles réglementations liées aux hébergements touristiques – Loi Le Meur
- ✕ Les Ephémères 2025 – Programmation
- ✕ Orchestre au collège – Concert avec l'orchestre Philharmonique de Radio France
- ✕ Bilan du Relais Petite Enfance et actualisation de l'observatoire et perspectives de développement
- ✕ Hébergement des étudiants en santé
- ✕ Centre de soins non programmés
- ✕ Bilan d'activité 2024 de France Services
- ✕ Résidence Jeunes actifs
- ✕ Plan d'actions de mise en œuvre des aides à la rénovation du parc privé
- ✕ Décryptage de « l'aide aux maires bâtisseurs »
- ✕ Exemption des communes au titre des obligations SRU pour la période 2026-2028
- ✕ Mise à disposition « Géo espaces verts » aux communes
- ✕ Déploiement des démarches en ligne sur les déchets
- ✕ Procédure biodéchets pour les résidences privées et publiques
- ✕ Procédure de gestion des « déchets abandonnés »
- ✕ Site « Hucheloup » - Cugand-la-Bernardière
- ✕ Itinéraire cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison

PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

- ☒ DEL20250605_01 Levée d'option d'achat du crédit-bail immobilier – Association Ecole des Etablières
- ☒ DEL20250605_02 Apurement de créances éteintes
- ☒ DEL20250605_03 Demande de subventions dans le cadre du Fonds Vert
- ☒ DEL20250605_04 Recours à personnel contractuel
- ☒ DEL20250605_05 Convention d'occupation temporaire de la gare routière à Montaigu-Vendée – Entreprise PREZEAU
- ☒ DEL20250605_06 Convention de servitudes – ZAC de la Bretonnière – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20250605_07 Attribution des aides BAFA
- ☒ DEL20250605_08 Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet
- ☒ DEL20250605_09 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 03 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Président, le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, valide le retrait de deux points d'information « Etat d'avancement du Plan Familles et Santé 2023-2024 » et « Bilan d'activité 2024 de l'Aire d'accueil des gens du voyage » ainsi que le point de délibération « Attribution des subventions aux écoles de musique associées au conservatoire de musique intercommunal ».

PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20250605_01 – Levée d'option d'achat du crédit-bail immobilier – Association Ecole des Etablières

Daniel Rousseau rappelle qu'aux termes d'un acte reçu par Maître GRELEAUD, notaire à Montaigu, en date du 22 mai 2007, la Communauté de Communes Terres de Montaigu a donné à crédit-bail à l'ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE DES ETABLIERES, les biens et droits immobiliers situés à Montaigu-Vendée, commune déléguée Montaigu – 7 Rue Edouard Marchand et cadastrés section AD numéro 841 avec promesse unilatérale de vente au profit du preneur, moyennant le prix principal de 152 000 € si la levée d'option est levée à l'expiration du contrat.

Il informe que l'Association Ecole des Etablières a notifié sa décision d'acquérir l'immeuble, objet de la promesse de vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 novembre 2024.

Le Bureau d'agglomération est invité à consentir la levée d'option du crédit-bail et la vente de ladite parcelle d'une surface de 00ha 19a 70ca au profit de l'Association Ecole des Etablières moyennant le prix principal de 152 000 €.

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, consent à la levée d'option du crédit-bail et à la vente de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Montaigu – 7 Rue Edouard Marchand et cadastrée section AD numéro 841 au profit de l'Association Ecole des Etablières, ou d'une de ses filiales, moyennant le prix principal de 152 000,00 € ; autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente au profit de l'Association Ecole des Etablières, ou d'une de ses filiales, et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DEL20250605_02 – Apurement de créances éteintes

Daniel Rousseau informe d'une liste de créances éteintes, présentée par Madame le comptable assignataire, d'un montant total de 1 568,89 € répartie comme suit :

Objet	Déchets	Immobilier entreprises	Total général
REOM	1 366,89 €		1 366,89 €
Loyers		202,00 €	202,00 €
Total général	1 366,89 €	202,00 €	1 568,89 €

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, apure des créances éteintes pour la somme globale de 1 568,89 € dont 1 366,89 € sur le budget annexe Déchets et 202,00 € sur le budget annexe Immobilier d'entreprises.

DEL20250605_03 – Demande de subventions dans le cadre du Fonds Vert

Daniel Rousseau rappelle que dans le cadre du Schéma Vélo approuvé le 17 janvier 2022, la première action concerne l'amélioration et le développement du réseau cyclable sur Terres de Montaigu.

Compte tenu de l'enjeu sur le développement des mobilités alternatives sur le territoire, il propose au Bureau d'agglomération de solliciter des subventions au titre du Fonds vert pour l'année 2025 dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat.

Itinéraire cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison (Montréverd)

L'aménagement cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison a été ciblé en priorité 1. L'itinéraire alternatif ciblé pour relier les deux communes déléguées de Montréverd représente une longueur d'environ 2 kms. Les tronçons concernés par la demande de subvention auprès de la préfecture sont d'une longueur de 1,8 kms.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 211 005 € HT est le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Travaux voie verte	211 005,00 €	100%	Subvention Fonds Vert	21 100,50 €	10%
			DETR	63 301,50 €	30%
			Département de la Vendée	84 402,00 €	40%
			<i>Ss-total subventions sollicitées</i>	<i>168 804,00 €</i>	<i>80%</i>
			Auto-financement	42 201,00 €	20%
TOTAL DEPENSES	211 005,00	100%	TOTAL RECETTES	211 005,00	100%

Pérennisation des aménagements cyclables de la rue Alfred de Vigny et du rond-point à la hollandaise (Montaigu-Vendée)

Dans le cadre du Schéma Vélo approuvé le 17 janvier 2022, la première action concerne l'amélioration et le développement du réseau cyclable sur Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

La pérennisation de l'aménagement cyclable de la rue Alfred de Vigny et le rond-point à la hollandaise, Porte de La Bretonnière à Montaigu-Vendée vise l'amélioration de l'existant sur une longueur d'environ 400 mètres.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant éligible de 45 746,19 € HT est le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Pérennisation des aménagements cyclables	45 746,19 €	100%	Subvention Fonds Vert	18 300,00 €	40%
			<i>Ss-total subventions sollicitées</i>	<i>18 300,00 €</i>	<i>40%</i>
			Auto-financement	27 446,19 €	60%
TOTAL DEPENSES	45 746,19 €	100%	TOTAL RECETTES	45 746,19 €	100%

Itinéraire cyclable entre le Parc Vendée Sud Loire et la Zone d'activités du Point du Jour (Montaigu-Vendée)

Dans le cadre du Schéma Vélo approuvé le 17 janvier 2022, la première action concerne l'amélioration et le développement du réseau cyclable sur Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

La réalisation de l'aménagement cyclable entre le Parc Vendée Sud Loire et la Zone d'activités du Point du Jour a vocation à relier ces deux zones d'emploi sur une longueur totale d'environ 800 mètres.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 100 000,00 € HT est le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Création voie verte et pistes cyclables unidirectionnelles	100 000 €	100%	Subvention Fonds Vert	40 000 €	40%
			<i>Ss-total subventions sollicitées</i>	<i>40 000 €</i>	<i>40%</i>
			Auto-financement	60 000 €	60%
TOTAL DEPENSES	100 000 €	100%	TOTAL RECETTES	100 000 €	100%

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Etat, une subvention au titre du Fonds vert 2025 pour l'itinéraire cyclable entre Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison (Montréverd) pour un montant de 21 100,50 € ; sollicite auprès de l'Etat, une subvention au titre du Fonds vert 2025 pour la pérennisation des aménagements cyclables de la rue Alfred de Vigny et le rond-point à la hollandaise, Porte de La Bretonnière (Montaigu-Vendée) pour un montant de 18 300,00 € ; sollicite auprès de l'Etat, une subvention au titre du Fonds vert 2025 pour l'itinéraire cyclable entre le Parc Vendée Sud Loire et la Zone d'activités du Point du Jour (Montaigu-Vendée) pour un montant de 40 000,00 € ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20250605_04 – Recours à personnel contractuel

Daniel Rousseau informe de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité, ou pour permettre d'achever une opération prévue à un contrat de projet, selon les conditions ci-après détaillées :

Affectation	Motif recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Indice Plafond
FILIERE ANIMATION					
Direction de l'Environnement et de la mobilité	Accroissement temporaire d'activité Art. L 332-23-1	4 postes Adjoint d'animation (Cat. C) Temps non complet 6/35 ^{ème}	Accompagnateurs au service Transports scolaires	12 mois	IM 366
FILIERE CULTURELLE					
Direction de la Musique	Accroissement saisonnier Art. L 332-23-2	1 poste Professeur d'Enseignement Artistique (Cat. A) Temps non complet 2/20 ^{ème}	Professeur de clarinette	6 mois à partir du 01/09/2025	IM 720
Direction de l'action culturelle	Accroissement saisonnier Art. L 332-23-2	1 poste Adjoint du Patrimoine (Cat. C) Temps complet	Médiateur culturel	6 mois à partir du 15/06/2025	IM 366

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, ou pour achever une opération prévue à un contrat de projet ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice majoré ci-dessus mentionné ; autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

ECONOMIE

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20250605_05 – Convention d'occupation temporaire de la gare routière à Montaigu-Vendée – Entreprise PREZEAU

Monsieur le Président informe que dans le cadre de ses activités de moto-école, l'entreprise PREZEAU utilise régulièrement le parking de la gare routière situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, pour les formations deux-roues (scooters et motos).

Afin de régulariser l'occupation du domaine public, il est proposé de mettre en place une convention entre l'entreprise PREZEAU et Terres de Montaigu régissant l'usage du parking.

L'occupation temporaire est consentie moyennant une indemnité annuelle de 500,00 € nets. Elle sera révisée une fois par an à la date anniversaire du point de départ de la convention et indexée sur l'indice des prix à la consommation. La convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de trois ans.

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public - gare routière de Terres de Montaigu avec l'entreprise PREZEAU, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} juillet 2025 ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et ses annexes et tous les documents utiles à la délibération.

DEL20250605_06 – Convention de servitudes – ZAC de la Bretonnière – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique nécessaires aux futurs projets d'extension de la Zone de la Bretonnière et à l'accueil de nouvelles entreprises, le SyDEV dans le cadre de son contrat de concession avec Electricité de France, a sollicité Terres de Montaigu pour l'implantation d'un poste de transformation d'électricité à Montaigu-Vendée, commune déléguée Boufféré, Les Chaumes.

Le SyDEV a proposé de signer une convention avec Terres de Montaigu portant mise à disposition de la parcelle située à Montaigu-Vendée, commune déléguée Boufféré, Les Chaumes, cadastrée section ZS numéro 95. Cette parcelle serait destinée à :

- Installer le poste de transformation et tous ses accessoires ;
- Faire passer en amont et en aval de ce poste, les canalisations électriques et éventuellement les supports et ancrages de réseaux ;
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage des plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus pour les besoins du service public de la distribution d'électricité et réaliser toutes les opérations nécessaires (renforcement, raccordement, etc.) ;
- Faire pénétrer de jour comme de nuit sur lesdites parcelles ses propres agents ou ceux de son entrepreneur accrédité pour toute opération nécessaire aux besoins du service public de distribution d'électricité (construction, surveillance, entretien, réparation, etc.).

A cet effet, le SyDEV demande la mise à disposition du terrain susvisé sur une surface de 25 m².

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise le SyDEV et ses entrepreneurs accrédités à utiliser la parcelle située à Montaigu-Vendée, commune déléguée Boufféré, Les Chaumes, cadastrée section ZS numéro 95, pour installer un poste de transformation de courant électrique ainsi que tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, à faire passer les canalisations électriques nécessaires à cette installation et à son service, et à en assurer l'entretien ou les réparations ; autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents se rattachant à ce dossier.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20250605_07 – Attribution des aides BAFA

Bernard Dabreteau rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, le Conseil d'agglomération le 03 mars 2025, a adopté la modification du règlement d'attribution de subvention pour le BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il expose que 2 jeunes, correspondants aux critères établis dans le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA, sollicitent l'aide de 300 €.

Nom prénom	Domicile	Date naissance	Lieu du stage
HERREMAN Margaux	6 La Garlouprière 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine	11/05/2007	FR Saint-Philbert-de-Bouaine
BARON Fanny	9 impasse Gabriel Faure 85260 L'Herbergement	10/03/2007	Actimômes L'Herbergement

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, décide de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

SANTE

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge

DEL20250605_08 – Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet

Claude Durand rappelle que le Conseil d'agglomération le 1^{er} juillet 2024 a approuvé le Schéma de développement de l'offre de santé, et notamment l'action n°6 « Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet » de l'axe n°2 « Accueillir les nouveaux professionnels de santé et soutenir leur installation ».

Ce schéma prévoit le versement d'une aide financière à l'installation de nouveaux professionnels de santé souhaitant exercer sur le territoire et remplissant cumulativement les conditions suivantes :

- Être installé depuis moins de 6 mois sur le territoire de Terres de Montaigu ou porter un projet d'ouverture d'un cabinet secondaire ;
- Exercer son activité en libéral ;
- Exercer au sein d'une équipe de soins coordonnée ou en cours de structuration : Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ;
- Être adhérent à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Terres de Montaigu ou s'engager à adhérer ;
- S'installer dans une localisation où le besoin est identifié dans le cadre de l'observatoire santé actualisé par Terres de Montaigu ;
- S'engager à exercer sur le territoire pendant minimum 5 ans.

Selon le règlement, l'aide versée d'un montant maximum de 6 000 € HT concerne les dépenses d'équipement.

Il présente la demande de Madame Justine DUPONT, qui s'installera à compter du 16 juin 2025 à Montaigu commune déléguée de Montaigu-Vendée, pour exercer l'activité de masseur-kinésithérapeute :

Nom et Prénom du bénéficiaire	Profession	Motif	Dépenses d'équipement	Subvention attribuée
Justine DUPONT	Masseur-kinésithérapeute	Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet	7 225,79 € HT	6 000 € HT

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, accorde et met en paiement l'aide financière d'un montant de 6 000 € HT à Madame Justine DUPONT, masseur-kinésithérapeute, telle que présentée ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et au besoin de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération ; donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20250605_09 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Damien Grasset rappelle que le 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que le 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE, le 12 février 2024 a validé les modifications du règlement des aides à la PTRE et le 9 décembre 2024 Terres de Montaigu a validé la mise en œuvre du Pacte Territorial pour la rénovation de l'habitat sur le territoire.

A ce jour, 1 583 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 11 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 3 avril 2025.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT883	GODET Etienne	Cugand-la-Bernardière (Cugand)	Isolation des murs et des combles matériaux biosourcés, système de chauffage	18 114,42 €	4 000,00 €
PT884	RENAUD Guillaume	Treize-Septiers	Isolation de la toiture matériaux biosourcés	10 218,97 €	2 000,00 €
PT885	LEBLANC Axel	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles matériaux biosourcés	3 846,65 €	962,00 €
PT886	COULLAUD Simon	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des murs par l'extérieur, poêle à bois, ouvertures	50 497,56 €	3 000,00 €

4 aides pour un montant à payer de 9 962,00 Euros

Aide Eco PASS				
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture HT	Montant subvention
EC043	PAIN Coraline	Montréverd (Mormaison)	40 000,00 €	1 500,00 €
EC044	BOUCHET Kévin	Treize-Septiers	40 000,00 €	1 500,00 €

2 aides pour un montant à payer de 3 000,00 Euros

Aide à la rénovation de logement locatif dans le cadre de l'OPAH					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture HT	Montant subvention	Aide supplémentaire logement - 60 m ²
OPB066	BOSSARD Thierry	L'Herbergement	75 785,00 €	3 000,00 €	/
OPB067	LAUNAI Bernard	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	86 427,82 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB068	LAUNAI Bernard	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	107 427,91 €	3 000,00 €	/
OPB069	SCI TD IMMO	Montaigu-Vendée (Montaigu)	85 454,00 €	3 000,00 €	/

4 aides pour un montant à payer de 15 000,00 Euros

Le Bureau d'agglomération du 26 octobre 2023 a attribué une subvention de 3 000 € à la SCI MB2E pour la rénovation globale d'un logement locatif. Après vérification sur place des travaux effectués, il s'avère que ce logement mesure moins de 60 m². La SCI MB2E peut donc prétendre à la subvention complémentaire de 3 000 € pour la production d'un logement locatif avec conventionnement ANAH d'une surface inférieure à 60 m².

Il est donc proposé au Bureau d'attribuer une subvention supplémentaire de 3 000 € à la SCI MB2E :

Aide à la rénovation de logement locatif dans le cadre de l'OPAH				
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture HT	Aide supplémentaire logement - 60 m ²
OPB036	SCI MB2E	La Bruffière	60 032,00 €	3 000,00 €

1 aide à attribuer d'un montant de 3 000,00 Euros

Le Bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

Le secrétaire de séance
Damien GRASSET



Le Président
Antoine CHEREAU

